

Justificatif généré le 21/06/2023

Support de parution :  **Actu-Juridique.fr**

Date de parution : 21/06/2023
Département : (75) Paris
URL de l'annonce : www.actu-juridique.fr/a/679851
N° d'annonce : 679851

Votre justificatif de parution pour votre annonce n°679851 parue sur notre support actu-juridique.fr le 2023-06-21.

FINANCIERE D'UZES

Société Anonyme à Conseil d'administration au capital de 4 000 000 euros
Siège social : **13, rue d'Uzès - 75002 PARIS**
349 052 852 R.C.S. PARIS
Exercice social du 01/01/2022 au 31/12/2022
Comptes annuels approuvés par l'A.G.O. du 23 mars 2023

BILAN AU 31 DECEMBRE 2022 (en milliers d'euros)

ACTIF	2022	2021
Caisse, banques centrales, banque postale	7	25
Créances sur les établissements de crédit	221 740	112 929
Opérations avec la clientèle	1	1
Obligations et autres titres à revenu fixe	222	156
Actions et autres titres à revenu variable	4 422	2 930
Participations et autres titres détenus à long terme	438	488
Parts dans les entreprises liées.....	1 698	1 698
Immobilisations incorporelles	2 085	2 140
Immobilisations corporelles	810	989
Comptes de négociation et de règlement	1 656	735
Autres actifs	3 112	2 800
Comptes de régularisation	3 489	3 755
TOTAL ACTIF	239 680	128 646

PASSIF	2022	2021
Opérations avec la clientèle	217 914	108 052
Autres passifs	1 894	1 891
Comptes de régularisation	2 735	2 508
Comptes de négociation et de règlement	1 464	551
Provisions pour risques et charges	336	336
Capitaux propres (hors FRBG)	15 337	15 307
- Capital souscrit	4 000	4 000
- Réserves	3 402	3 402
- Report à nouveau	6 906	6 307
- Résultat de l'exercice	1 030	1 599
TOTAL PASSIF	239 680	128 646

HORS-BILAN	2022	2021
Engagements donnés :		
- Engagements sur titres	645	645

COMPTE DE RESULTAT (en milliers d'euros)	2022	2021
Intérêts et produits assimilés.....	489	115
Intérêts et charges assimilés	34	16
Commissions (produits)	13 949	13 993
Commissions (charges)	86	86
Gains, pertes s/op. des portef. de placement et assim....	0	- 1
Autres produits d'exploitation bancaire	38	8
Autres charges d'exploitation bancaire	271	257
PRODUIT NET BANCAIRE	14 085	13 757
Charges générales d'exploitation.....	12 327	11 751
Dotations aux amortis sur immob. inc. et corp.....	374	363
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	1 384	1 643
Coût du risque.....	0	- 200
RESULTAT D'EXPLOITATION.....	1 384	1 443
Gains ou pertes sur actifs immobilisés.....	95	580
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT.....	1 480	2 024
Résultat exceptionnel	- 1	- 62
Impôt sur les sociétés	449	363
RESULTAT DE L'EXERCICE.....	1 030	1 599

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS (en milliers d'euros).

I - FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE. L'exercice 2022 est encore impacté par la cession de notre participation dans STARQUEST à la fin de l'exercice 2021.

II - EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE. Les états financiers de l'entité ont été arrêtés sur la base de la continuité de l'activité. A la date d'arrêt des comptes 2022 de l'entité, la direction travaille toujours sur des mesures de réduction des coûts et investissements, elle met en place des mesures pour soutenir son activité, tout en veillant au respect de ses propres obligations en matière de paiement de ses fournisseurs.

III - REFERENTIEL COMPTABLE, PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION. **III.1) Référentiel comptable.** Les comptes annuels au 31/12/2022 sont établis et présentés conformément au règlement 2014-07 de l'Autorité des normes comptables. Ils sont présentés en milliers d'euros. **III.2) Principes comptables et méthodes d'évaluation.** Tous les postes du bilan sont présentés, le cas échéant, nets d'amortissements et de dépréciations. **III.2.1) Opérations avec la clientèle.** Elles sont inscrites au bilan à leur valeur nominale. Les créances de plus de trois mois sont reclassées en créances douteuses. Celles dont le recouvrement est incertain font l'objet de provisions pour dépréciation appréciées nominativement. **III.2.2) Portefeuilles de titres.** Les opérations portant sur les portefeuilles titres sont comptabilisées conformément aux dispositions du règlement 90.01 du Comité de la réglementation bancaire. Les titres de placement peuvent être classés en deux catégories, faisant l'objet de règles de comptabilisation spécifiques. **Les obligations, actions et parts de fonds communs de placement.** Sont classés dans cette catégorie, les titres acquis avec l'intention de les détenir plus de six mois sans que cette détention n'implique une conservation jusqu'à l'échéance. Ils sont enregistrés pour leur prix de revient. Les moins-values latentes sont provisionnées dans le compte de dépréciation sur titres de placement. **Les titres assimilés (certificats de dépôt).** Ce sont des placements à revenu fixe acquis avec l'intention de les détenir jusqu'à l'échéance. Ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition majoré des intérêts précomptés. Ces derniers sont comptabilisés en revenus sur titres d'investissement et sont étalés prorata temporis sur la durée restant à courir jusqu'à l'échéance du certificat de dépôt. **III.2.3) Participations, autres titres détenus à long terme et parts dans les entreprises liées.** Sont classés, sous cette rubrique, les titres donnant des droits dans le capital d'une entreprise dont la

possession durable est estimée utile à l'activité de l'entreprise, soit parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice de ces titres, soit parce qu'elle est l'expression d'une relation de partenariat. Ces titres sont comptabilisés à leur prix de revient ou à leur valeur d'usage. Celle-ci est déterminée notamment en prenant en compte la valeur de marché, la valeur d'actif net et les perspectives d'activité. **III.2.4) Immobilisations incorporelles et corporelles.** Elles figurent au bilan pour leur valeur historique. Elles font l'objet d'un amortissement annuel calculé selon les modes linéaire ou dégressif en fonction de leur durée de vie, soit : Logiciel : 1 an, linéaire, Progiciel : 3 ans, linéaire, Mobilier : 10 ans, linéaire, Agencement : 10 ans, linéaire, Matériel de transport : 4 ans, linéaire, Matériel : 3 ans à 5 ans, dégressif ou linéaire. **III.2.5) Provisions pour risques et charges.** Elles sont destinées à couvrir des risques et charges, nettement précisés quant à leur objet, que des évènements survenus ou en cours au 31/12/2020 rendent probables, conformément aux critères définis par le règlement du CRC 2000-06 relatif au passif.

IV - INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN, DU HORS-BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT. IV.1) Informations sur les postes du bilan.

IV.1.1) Opérations avec la clientèle	Total	Durée résiduelle	
		De 1 à 3 mois	A plus de 5 ans
Créances :			
- Comptes débiteurs de la clientèle.....	1	1	-
Dettes :			
- Comptes créditeurs de la clientèle.....	185 175	185 175	-
- Comptes d'épargne à régime spécial	32 739	-	32 739

IV.1.2) Obligations, actions, autres titres à revenu fixe ou variable.

	Total	Oblig. et aut. tit. à rev. fixe	Actions et aut. tit. à rev. var.
Titres revenus fixe	220,73	220,73	-
Titres revenus variable	4 416,85	-	4 416,85
Coupons courus	35,04	35,04	-
Prov. s/tit. de placement revenu variable	- 6,32	-	- 6,32
TOTAL	4 666,29	255,77	4 410,52

Au 31/12/2022, le montant des plus-values latentes sur ces titres de placement est de 196 K€. Il n'y a pas de moins-values latentes. **IV.1.3) Participations, autres titres détenus à long terme et parts dans les entreprises liées.**

Valeurs brutes	31/12/2021	Acquisition	Cess./rebut	31/12/2022
Participations	412	72	-	484
Parts dans les ent. liées.....	1 776	-	78	1 698
TOTAL	2 188	72	78	2 183

Provisions. Participations et Total, 31/12/2021 : 16, Dotations : 33, 31/12/2022 : 49.

Listes des filiales et participations	Capital social	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur nette comptable des titres détenus	Mont. des cap. prop. à la clôture de l'exer.	Résultat du dernier exercice clos
UG.....	125	56,8	131	1 286	263
FINUZES 2008-1	1 474	5,00	74	364	59
FINUZES 2008-2	1 692	5,00	85	359	44
FINUZES 2009	3 095	4,70	152	453	9
UZES HOLDING 2009	1 138	5,00	60	135	- 14
FINUZES 2010-1	654	0,35	2	1	- 25
FINUZES 2010-2	532	0,36	2	83	0
FINUZES 2010-3	505	0,41	4	183	181
FINUZES 2011-1	1 121	0,29	1	234	- 9
FINUZES 2011-2	136	0,37	0	- 380	- 55
UZES COURTAGE....	26	100,00	624	392	129

IV.1.4) Immobilisations incorporelles et corporelles. Immobilisations (valeurs brutes).

Valeurs brutes	31/12/2021	Acquis.	Cess./rebut	31/12/2022
Immobilisations incorporelles ..	2 498	183	1	2 680
Immobilisations corporelles.....	2 047	28	52	2 023
TOTAL	4 544	160	1	4 703

Amortissements	31/12/2021	Dotations	31/12/2022
Immobilisations incorporelles	377	217	594
Immobilisations corporelles.....	1 057	156	1 213
TOTAL	1 434	374	1 808

IV.1.5) Comptes de régularisation - actif	2022	2021
Charges constatées d'avance.....	224	204
Produits à recevoir	3 266	3 552
TOTAL	3 489	3 756

IV.1.6) Comptes de régularisation - passif. Charges à payer et Total, 2022 : 2 723, 2021 : 1 118. **IV.1.7) Provisions pour risques et charges.** Le montant comptabilisé en provision pour risques et charges s'élève à 336 K€. Il est destiné à couvrir des charges probables et des litiges en cours. **IV.1.8) Capitaux propres.** Le capital social s'élève à 4 000 000 d'euros et se décompose en 100 000 actions de 40 euros de nominal entièrement libéré. Au 31/12/2022, il est détenu à hauteur de 100 % par la société GOIRAND SA.

	Capital	Réserve légale	Réserve facultative	Report à nouv.	Résultat de l'exer.	Tot. cap. propres
CAP. PROPRES 2020....	4 000	400	3 002	6 065	502	13 968
Distributions de divid.	-	-	-	-	- 1 000	- 260
Affectation en réserves	-	-	-	-	2 096	-
RESULTAT 2021	-	-	-	-	1 598	1 598
CAP. PROPRES 2021	4 000	400	3 002	6 307	1 598	15 306
Distributions de divid.	-	-	-	-	- 1 000	- 1 000
Affect. en réserves	-	-	-	-	432	-
RESULTAT 2022	-	-	-	-	1 030	1 030
CAP. PROPRES 2022....	4 000	400	3 002	6 906	1 030	15 337

IV.1.9) Divers. Aucun élément divers sur l'exercice. **IV.2) Informations sur les postes du hors-bilan.** Ils correspondent à des titres nantis auprès d'une de nos banques dans le cadre de la garantie accordée à CLEARNET. Au 31/12/2022, le montant des indemnités de départ à la retraite s'élève à 321 K€. **IV.3) Informations sur les postes du compte de résultat.** L'effectif moyen de la société est le suivant :

	2022	2021
Cadres	53	49
Employés	20	22
TOTAL	73	71

IV.4) Informations sur le contrat de Fiducie. La société a conclu un contrat de fiducie-gestion au cours des exercices précédents. Elle tient donc, en tant que fiduciaire, une comptabilité autonome pour cette fiducie. Ce contrat ne prévoit pas de mettre, en cas d'insuffisance d'actif de la fiducie, tout ou partie à la charge du fiduciaire.

AFFECTATION DU RESULTAT. L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de la manière suivante : Bénéfice de l'exercice : 1 029 942,50 €, Report à nouveau : 6 905 649,86 €, Bénéfice distribuable : 7 935 592,36 €. Distribution d'un dividende de 6 € par action ouvrant droit pour les actionnaires personnes physiques susceptibles d'en bénéficier, à l'abattement de 40 % mentionné à l'article 158-3 2° du Code général des impôts, soit la somme de 600 000 €. Le solde étant porté au poste « report à nouveau ». Le dividende au titre de l'exercice 2022 sera mis en paiement à compter de ce jour. Il est rappelé, conformément aux prescriptions légales, que les distributions de dividendes suivantes ont été réalisées au titre des trois derniers exercices clos les 31/12/2019, 2020 et 2021 :

Exercice	Dividende	Abattement
2019	2,5 €	40 %
2020	2,6 €	40 %
2021	10 €	40 %

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS.
Opinion. En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société FINANCIERE D'UZES, relatifs à l'exercice clos le 31/12/2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice. **Fondement de l'opinion. Référentiel d'audit.** Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. **Indépendance.** Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2022 à la date d'émission de notre rapport. **Justification des appréciations.** En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et le cas échéant, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément. **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés.** Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques

prévues par la loi. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de votre Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels. **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels.** Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. **Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels.** Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre : il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ; il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ; il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ; il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ; il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle. Fait à Neuilly-sur-Seine, le 21 mars 2023, Commissaire aux comptes : Patrice VIZZAVONA.

Le rapport de gestion est tenu à disposition du public au siège social.